

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION
DE CIRCULATION
Chemin de la Clémencière**

N°122

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDERANT *En raison de travaux effectués par la Société SCOPELEC : « Chemin de la Clémencière » pour le remplacement d'un poteau bois télécom.*

ARRETE

ARTICLE 1 : *En raison de travaux effectués par la Société SCOPELEC lieu-dit : « Chemin de la Clémencière » pour le remplacement d'un poteau bois télécom, la circulation sera alternée manuellement du lundi 17 aout au samedi 22 aout 2020.*

ARTICLE 2 : *Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.*

ARTICLE 3 : *Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.*

ARTICLE 4 : *Ampliation du présent arrêté sera adressé à :*
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : *Le présent arrêté sera Publié par affichage.*

Fait en Mairie, le 14 aout 2020.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : SCOPELEC Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : 185 Extension : Nom de la voie : RUE DE LA CREATION

Code postal 83390 Localité : CUERS Pays : FRANCE

Téléphone 04 94 28 07 20 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : ijeannic@groupe-scopelec.fr @ FAX : 0494357232

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ORANGE Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal 06000 Localité : NICE Pays : FRANCE

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : bl-cuers@groupe-scopelec.fr @ FAX: 04.94.35.72.32

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : chemin Clémenciere

Code postal 83470 Localité : SEILLONS SOURCE D'ARGENS

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : ARTICLE 3 DU DECRET 97 - 683

Description des travaux :

poteau N° 0412277 en bois à remplacer car le camion des poubelles ne peut plus passer

voir photo

Date prévue de début des travaux : 17 08 2020 Durée des travaux (en jours calendaires) : 06

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 06 Date de début de réglementation 17 08 2020

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : novik Prénom : Xavier
Dénomination : CONDUCTEUR DE TRAVAUX Représenté par :
Adresse Numéro : 185 Extension : Nom de la voie : RUE DE LA CREATION
Code postal 8 3 3 9 0 Localité : CUERS Pays : FRANCE
Téléphone 0 4 9 4 2 8 0 7 2 0 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : bl-cuers@groupe-scopelec.fr @ FAX: 04.94.35.72.32

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 13 08 2020

Nom : JEANNIC Prénom : ISABELLE Qualité : ASSISTANTE TECHNIQUE

Alpes-Côte d'Azur



